

## Commission des équipements et de l'aménagement durable

# 131 - Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)

#### **Propositions financières Budget Primitif 2012**

### Rapport nº CG/2011/85

#### Résumé:

La loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions a réaffirmé les dispositions de la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement en ce qui concerne la nécessité d'élaborer des plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).

La loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale a renforcé encore les obligations d'intervention du Département en faveur de l'accès au logement des ménages défavorisés.

Le PDALPD 2010-2014 a été signé le 26 avril 2010 conjointement avec la Communauté urbaine de Strasbourg, la caisse d'Allocations familiales du Bas-Rhin et l'Etat, en partenariat avec les bailleurs sociaux, la ville de Strasbourg et les associations oeuvrant dans le domaine du logement. Il décline un ensemble de mesures visant à favoriser le droit au logement des ménages les plus en difficulté.

Le présent rapport décrit les actions financées par le Département au titre du PDALPD, tant en régie directe qu'en cofinancement des autres intervenants.

Les crédits nécessaires s'élèvent en 2012 à 4 683 000 € contre 4 711 500 € en 2011. Conformément aux orientations de la démarche REVPOL adoptées le 25 octobre 2010, le budget consacré aux interventions du PDALPD reste globalement stable tout en déployant de nouvelles actions comme la GRL 67 (garantie des risques locatifs) ou des bureaux d'accès au logement, grâce à des ajustements optimisés des dépenses programmées en 2012.

## Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012
PAT	Direction de l'Habitat	4 683 000,00 €
	TOTAL	4 683 000,00 €

#### 1311 - Habitat en faveur des ménages défavorisés

Crédits proposés au B.P. 2012 : 203 000 € Crédits inscrits au B.P. 2011 : 223 000 €

Depuis 2000, l'assemblée départementale a mis en place des crédits pour des actions particulières en faveur de l'amélioration des conditions d'habitat des ménages défavorisés.

Ces interventions permettent de participer avec les communes et les associations, comme « AVA habitat et nomadisme » à la mise en oeuvre de solutions alternatives au prêt locatif aidé d'intégration (auto-construction, habitation légère de loisir, habitat modulaire ou accession très sociale à la propriété) et de résoudre au mieux des situations difficiles de « mal logement ».

Au vu du plan de charges des opérateurs et de leur capacité à mener des opérations généralement très complexes, il est prévu des crédits à hauteur de 203 000 € en 2012 contre 223 000 € en 2011.

#### 1312 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD

Crédits proposés au B.P. 2012 : 530 000 € Crédits inscrits au B.P. 2011 : 538 500 €

Ce mode d'action recouvre la plupart des dépenses de fonctionnement engagées au titre des outils de mise en oeuvre du PDALPD, en dehors du fonds de solidarité pour le logement (FSL), comme les maîtrises d'oeuvre urbaines et sociales (MOUS) ou les outils spécifiques comme « Handilogis 67 » ou « Psyloge 67 ». Ces actions sont décrites dans le PDALPD 2010- 2014 adopté le 14 décembre 2010.

Les MOUS ont pour objet d'organiser pour les publics les plus défavorisés une réponse en termes d'accompagnement social et de projet d'habitat adapté à leurs problématiques.

Dans ce cadre, la troisième MOUS départementale, sous maîtrise d'ouvrage du Département est entrée en vigueur en juin 2011 et permet de rechercher des solutions d'habitat adapté pour les ménages les plus déstructurés.

Parallèlement, plusieurs MOUS se poursuivent pour l'accompagnement des opérations de renouvellement urbain dans le cadre des conventions ANRU (dans les quartiers du Neuhof, de La Meinau et de Hautepierre à Strasbourg et des Hirondelles à Lingolsheim). Ces MOUS sont sous maîtrise d'ouvrage des opérateurs HLM concernés.

L'année 2012 verra également la poursuite de la mise en oeuvre des outils décidés dans le cadre du PDALPD, comme les trois bureaux d'accès au logement (près de 250 ménages relogés en 2011), HANDILOGIS 67 (dispositif de mise en relation de l'offre et de la demande en logement adapté au handicap avec plus d'une centaine de ménages relogés), PSYLOGE 67 (médiation locative pour les locataires susceptibles de relever d'une pathologie psychiatrique, qui dispose aujourd'hui d'un poste pérenne d'infirmier psychiatrique). Ces outils sont essentiels dans le cadre de la mise en oeuvre des objectifs de la loi sur le droit au logement opposable et du plan départemental de l'habitat.

Adoptée le 25 octobre 2010, la **garantie des risques locatifs** (GRL) verra son plein développement en 2012 et permettra de faciliter le parcours résidentiel de 150 à 200 ménages dans le parc privé tout en remettant sur le marché locatif des logements vacants.

Les crédits affectés en 2012 à ce mode d'action s'élèvent à 530 000 € contre 538 500 € en 2011. La quasi stabilité des crédits est permise par une diminution du coût des MOUS qui compense par le développement des dépenses programmées dans le cadre du déploiement de la GRL.

#### 1313 - Fonds de solidarité pour le logement

Crédits proposés au B.P. 2012 : 3 150 000 € Crédits inscrits au B.P. 2011 : 3 150 000 €

Instauré par la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement, le fonds de solidarité pour le logement (FSL) est un dispositif d'aide à l'accès, au maintien dans le logement et à l'accompagnement social lié au logement pour les personnes les plus démunies. Il constitue un des moyens essentiels d'intervention du PDALPD. La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales a mis fin à son copilotage avec l'Etat pour en transférer la responsabilité intégrale au Département et lui a confié

de nouvelles compétences relatives aux interventions sur les impayés d'énergie, d'eau, de services téléphoniques et d'aide à la gestion locative.

Un travail de priorisation des actions du FSL en lien avec les priorités du PDALPD a permis de réviser le règlement intérieur du FSL adopté le 12 avril 2010. Ce dernier a ainsi mis en place les actions suivantes :

- l'accompagnement social lié au logement (ASLL) en lien avec l'accord collectif départemental;
- des enquêtes sociales pour les saisines de la commission départementale spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives pour lesquelles il y a une situation complexe;
- un pré-accord du FSL pour le cautionnement et le dépôt de garantie pour la recherche de logement dans le parc privé;
- la poursuite du déploiement du Pass'Accompagnement pour l'accès au logement et l'accompagnement des jeunes ;
- une évolution du financement des mesures d'ASLL en lien avec le renforcement de la charte départementale pour l'accompagnement social lié au logement dont la réécriture sera finalisée en 2012;
- ▶ la prise en charge de la précarité énergétique à travers la mise en oeuvre de suivis spécifiques mais aussi le développement d'actions et/ou de prises en charge financières à titre préventif. Cette intervention a été contractualisée avec l'ANAH (agence nationale de l'habitat) dans le cadre du contrat local de lutte contre la précarité énergétique signé le 26 octobre 2010.

Le FSL va connaître en 2012 une phase de territorialisation de son instruction au sein des unités territoriales d'action médico-sociale (hors ville de Strasbourg). A cette occasion sera établi un nouveau règlement intérieur du FSL.

Dans ce cadre, les crédits proposés pour 2012 s'élèvent à 3 150 000 € tout comme en 2011.

Il vous est proposé, par ailleurs, de confier au Président du Conseil Général le soin de solliciter les contributions financières des partenaires publics et privés du Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Il appartiendra par ailleurs à la commission permanente du Conseil Général d'adopter la charte départementale pour l'accompagnement social lié au logement.

## 1314 - Logements et hébergement d'urgence

Crédits proposés au B.P. 2012 : 800 000 € Crédits inscrits au B.P. 2011 : 800 000 €

Dans le cadre de la lutte contre l'exclusion, le Département soutient de façon volontariste les structures d'hébergement temporaire ou d'urgence accueillant des personnes en difficulté afin d'assurer un accompagnement social pour les personnes hébergées. A ce titre, 13 structures ont été aidées en 2011. Le montant programmé en 2012 correspond au même montant qu'en 2011, à savoir 800 000 €, correspondant aux subventions effectivement versées depuis 2008 et permettant de maintenir un soutien à ces structures dans le cadre de la mise en oeuvre du PARSA (plan d'actions renforcé en faveur des sans-abri).

#### Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent		Crédits proposés au BP
1311	Habitat en faveur des ménages défavorisés	223 000,00	€	203 000,00 €
1312	Outils de mise en oeuvre du PDALPD	538 500,00	€	530 000,00 €
1313	Fonds de solidarité pour le logement	3 150 000,00	€	3 150 000,00 €
1314	Hébergement d'urgence	800 000,00	€	800 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des équipements et de l'aménagement durable, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :

- approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2012
- charge son Président de solliciter les contributions financières des partenaires publics et privés du Fonds de solidarité pour le logement (FSL)
- autorise son Président à solliciter les contributions financières pour le cofinancement des actions du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) sous maîtrise d'ouvrage du Département
- donne délégation à la commission permanente pour adopter la réactualisation de la charte départementale pour l'accompagnement social lié au logement.

Strasbourg, le 21/11/11 Le Président,

Guy-Dominique KENNEL